



MAIRIE DE SAINT JULIEN-AUX-BOIS

1, place du souvenir
19220 ST JULIEN AUX BOIS
Tél. : 05.55.28.25.49 Fax: 05.55.28.31.97
St-julien.mairie@wanadoo.fr

Le 28 juin 2021

Compte rendu de la **Commission Bâtiments** Du 24 juin 2021

- Etaient – Présents sur le site : - Madame le Maire Martine LAVERGNE,
- Mme DUCATEL, Annick, responsable commission
- Mmes DA FONSECA, Isabelle et DELBOS, Maryline,
Mrs ALIX, Jean-Yves, GIRE, Pierre, MASQUELIER, Didier,
membres de la commission;
- Présents en mairie : Ceux-ci-dessus + Mr FOURTET, Victor, membre commission.
- Absent Excusé : Mr Emmanuel COMBES, membre commission.

OBJET DE LA REUNION :

La commission se réunit afin de prévoir les nouveaux aménagements pour l'auberge suite à la reprise du fonds par de nouveaux hôteliers-restaurateurs.

PROBLEMATIQUES :

- 1/ : Accès P.M.R. (Personne Mobilité Réduite)
- 2/ : Mise en place à l'extérieur d'une structure « Bar ».

I / ACCES P.M.R. :

Des dérogations ont été accordées à la commune tant qu'il n'y avait pas de changement de locataires.

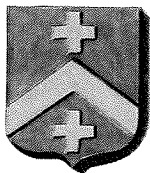
Suite à la vente du fond, la Loi nous oblige à construire un accès P.M.R. pour pénétrer dans l'auberge.

Impossible de faire cet accès par l'entrée principale de l'auberge. Il faut prévoir de transformer la fenêtre côté ouest et donnant sur le restaurant : en porte ou porte fenêtre.

Deux options se présentent :

A / : Amener la voie en pente de l'entrée principale vers la nouvelle porte. (1)

B / : Amener la voie en pente de l'arrière de l'auberge vers la nouvelle porte. (2)



MAIRIE DE SAINT JULIEN-AUX-BOIS

1, place du souvenir
19220 ST JULIEN AUX BOIS
Tél. : 05.55.28.25.49 Fax: 05.55.28.31.97
St-julien.mairie@wanadoo.fr

Solution A : 1 - La distance est insuffisante pour permettre de fabriquer une pente dans les normes (pente 1%) ;

2 – Cela oblige à un stationnement sur la chaussée pour la descente et montée de la personne handicapée : niveau sécurité pas compatible ;

Solution B : 1 – la distance sera largement suffisante ;

2 – Sécurité assurée par la présence du parking Rte Blanche ;

Il faudra prévoir un cheminement praticable dès l'entrée du parc jusqu'au début de la pente.

2 STRUCTURE « BAR » :

Les nouveaux restaurateurs souhaitent faire snack-bar à l'arrière de l'auberge.

Deux options se présentent :

A / : Construire une structure dans le parc. (3)

B / : Construire une structure attenante au bâtiment. (4)

Solution A : 1 – Possibilité de faire une grosse structure ;
2 – Structure ouverte l'été, fermée l'hiver ;
3 - Coût très élevé : plusieurs dizaines de milliers d'euros ;
4 - En cas de changement de propriétaire :
- Bâtiment à nouveau utilisé OK
- Bâtiment non utilisé QU'EN FAISONS-NOUS ?

Solution B : 1 – Structure plus petite = coût moins élevé
2 – Peut-être moins problématique à utiliser pour de futurs nouveaux locataires.

A voir maintenant pour l'obtention du permis de construire, des subventions,

Autres questions sans débat : - Prévoir modifier WC extérieur pour accès PMR ;
- Prévoir le remplacement de la plupart des fenêtres du bâtiment et la porte de la cuisine ;
- Prévoir également un cheminement praticable dès l'entrée du parc jusqu'au début de la pente.

Le secrétaire de séance
JY ALIX

La Responsable Commission
A. DUCATEL

Le Maire,
Martine LAVERGNE
Le Maire